

Formation

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE



Code RNCP (RNCP37274) - Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle

Certificateur : Ministère du Travail du plein Emploi et de l'Insertion

Date de l'échéance : 23 mars 2028.

Niveau de formation à la sortie de la formation : Niveau 5

public, prérequis

CONDITIONS D'ADMISSION

Public

Cette formation s'adresse aux personnes qui disposent d'un goût prononcé pour l'accompagnement, l'échange et un sens de l'écoute développé.

Elle s'adresse particulièrement à ceux qui envisagent de devenir Conseiller en Insertion Professionnelle. Les futurs conseillers seront amenés à exercer leurs fonctions au sein d'organismes tels que : Pôle Emploi, Mission locale, Association et Entreprise d'insertion, Organismes de formation, APEC, Maison de l'emploi, MCEF, CBE, Service RH en entreprise...

Prérequis

Cette formation requiert des connaissances rédactionnelles et informatiques.

Un test d'évaluation spécifique de ces compétences sera réalisé afin de s'assurer que les participants sont préparés et aptes à suivre le programme avec succès.

Conditions d'admission

Les étapes du processus de sélection :

- CV et une lettre motivant votre projet professionnel
- Des enquêtes métiers réalisées auprès de professionnels en poste (au minimum 2)
- **Et/ou** une journée d'immersion en entreprise
- Compléter le dossier de candidature
- Un entretien de prépositionnement
- Un test d'évaluation des connaissances

Exemple : France Travail, Mission Locale, Structures d'insertion par l'Activité Économique (SIAE), Organisme de formation...

Le processus de sélection sera identique pour tous les candidats, quel que soit le mode de financement choisi.

+ Il est fortement recommandé de participer à une réunion d'information collective.

méthodologie

AU PLUS PRÈS DU RÉEL

La formation de conseiller(e) en insertion professionnelle est un titre professionnel (TP) relevant du ministère du travail. La formation est une formation certifiante délivrée par un jury de professionnels.



Formation action
basée sur des temps
d'acquisition de
connaissances, de cas
pratique, et d'échanges
d'expériences.



Période de stage d'une
durée de 11 semaines

OBLIGATOIRE



Pédagogie active basée
sur des outils du théâtre



Des projets collaboratifs
et des mises en situation
au plus près du réel avec
les publics accompagnés
par les structures de
l'emploi et de l'insertion
du territoire.

notre équipe

ADMINISTRATIVE



**Vanessa
NOAH EWODO**

Directrice et
formatrice



**Brunilda
RAFAEL**

Chargée de
Formation



**Liliana
ALMEIDA**

Chargée de
Communication

notre équipe

DE FORMATRICES



Vanessa NOAH EWODO

Fondatrice de Atipik RH &
Consultante en évolution
professionnelle



Stéphanie BRETON

Formatrice référente en insertion
professionnelle



Nathalie BIOTTI

Formatrice



Mouna MNIAI

Consultante en emploi



Cécile BERNAT

Formatrice RH



Coraline ABADIE

Formatrice et Intervenante
Théâtre



Windy TELGA

Formatrice communication &
coaching emploi



Anne-Lise COATRINÉ

Intervenante Théâtre

déroulement

DE LA FORMATION

En présentiel

Durée : 1 186 heures (dont 385 heures en entreprise)

Lieu : 8 rue du Courant, 33310 Lormont.

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Taille du groupe : entre 10 et 15 personnes



modalités

D'ÉVALUATION

- Des évaluations formatives sont réalisées tout au long de la formation
- L'examen de certification du Titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) est composé d'une mise en situation, d'une présentation orale, de deux dossiers (professionnel et annexe) et d'entretiens avec le jury.

le programme

CCP 1

Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic

Compétence 1

Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et services dématérialisés

Compétence 2

Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé

Compétence 3

Exercer une veille pour adapter son activité au public et au contexte

Compétence 4

Travailler en équipe et en réseau, dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies

Compétence 5

Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

CCP 2

Accompagner les personnes dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle

Compétence 6

Contractualiser et suivre une personne dans son parcours d'insertion professionnelle

Compétence 7

Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel

Compétence 8

Accompagner la réalisation d'un projet professionnel

Compétence 9

Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics

Compétence 10

Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion

Compétence 11

Analyser sa pratique professionnelle

CCP 3

Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Compétence 12

Déployer une démarche de projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle

Compétence 13

Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement

Compétence 14

Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel

Compétence 15

Inscrire ses actes professionnels dans une démarche inclusive et de développement durable

le métier



le rôle

Le/la conseiller(e) aide à résoudre des problèmes à finalité professionnelle.

Il/elle conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion.

les qualités requises

- Un goût prononcé pour l'accompagnement et l'échange
- D'excellentes capacités relationnelles
- Un sens de l'écoute développé
- Une bonne capacité d'analyse
- Une capacité à activer ou réactiver les motivations des personnes

les missions principales

- Recevoir le public en entretien
- Établir un diagnostic individuel sur la situation du public reçu
- Informer et aider l'orientation du public ciblé
- Accompagner l'élaboration du parcours d'insertion
- Coopérer avec des partenaires extérieurs
- Assurer une veille sur l'activité d'insertion
- Assurer un suivi administratif

les débouchés DE LA FORMATION

Secteurs d'activités :

- Le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, Maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Missions Locales, Cap Emploi, centres d'information sur les droits des femmes et des familles...
- Le secteur de l'économie sociale et solidaire : structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartiers), groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification, associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle
- Le secteur privé : entreprises de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines
- Le secteur du social, médico-social : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, résidences à caractère social, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Etablissements et services d'aide par le travail, Entreprises Adaptées

Type d'emplois accessibles :

- Conseiller en insertion professionnelle
- Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Conseiller en évolution professionnelle
- Conseiller emploi formation
- Conseiller à l'emploi
- Chargé relation entreprise
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Chargé de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur socioprofessionnel

Source : France Compétences

les dispositifs DE FINANCEMENT

**MON
COMPTE
FORMATION**

**Compte Personnel de
Formation**

 **Demandeurs d'emploi
et
Salariés**

Le CPF cumule des droits à la formation tout au long de la carrière, dès 16 ans (15 ans pour apprentis), indépendamment du contrat de travail. L'application "MonCompteFormation" permet d'y accéder.

TRANSITIONS
MON COMPTE FORMATION PRO Partenaire d'avenir

**CPF de Transition
Professionnelle**

 **Salariés**

Le Projet de Transition Professionnelle permet à ceux qui souhaitent changer de métier de bénéficier d'une prise en charge de leur formation et d'un congé spécifique. Dans certains cas, la rémunération peut être prise en charge partiellement ou totalement.
Plus d'infos sur la page PTP de Transition Professionnelle

TRANSITIONS
MON COMPTE FORMATION PRO Partenaire d'avenir

**Dispositif
démissionnaire**

 **Salariés
démissionnaires**

Le dispositif de démission permet aux salariés en CDI de bénéficier de l'assurance chômage s'ils démissionnent pour réaliser un projet de reconversion professionnelle nécessitant une formation.

CSP - Contrat de
Sécurisation
Professionnelle

**Contrat de Sécurisation
Professionnelle**

 **Salariés en licenciement
économique**

Le CSP est un dispositif de reclassement de 12 mois pour les salariés licenciés économiques. Il permet un retour rapide à l'emploi via des formations.

**Plan de
Développement des
Compétences**

**Plan de développement
des compétences**

 **Salariés**

Le plan de développement des compétences permet aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences et de rester employables. Il regroupe les actions de formation, bilans de compétences et validations d'acquis de l'expérience.

 **agefiph**
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

**Aides
Agefiph**

 **Personnes en situation
de handicap**

L'aide AGEFIPH finance des formations pour les personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à l'emploi. Le montant de l'aide varie en fonction des cofinancements et elle est prescrite par un conseiller de Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission locale.

 **France
Travail**

**L'aide Individuelle à la
Formation**

 **Demandeurs
d'emploi**

L'AIF finance les frais pédagogiques de la formation dans deux cas : si les autres financements ne couvrent pas la totalité des frais ou s'il n'y a pas de financement du tout. Elle s'accorde si la formation est cohérente avec le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

FAF
Fonds d'assurance formation

**Plan de développement
des compétences**

 **Travailleur
indépendant**

Le Fonds d'assurance formation (FAF) est un organisme qui finance les formations des travailleurs indépendants et des micro-entrepreneurs. Il a pour objectif de favoriser l'accès à la formation professionnelle pour ces personnes.



 **07 83 01 99 55**

 **contact@atipikrh.com**

 **8 rue du Courant, 33310 Lormont**